

# ENTRE PAYSAGE ET RÉGLEMENTATION

ÉVALUATION DES PIIA  
SUR LA ROUTE 344

Réalisé par Joëlle Montpetit

Encadré par Gérard Beaudet





---

## REMERCIEMENT

J'aimerais remercier l'ensemble de l'équipe de l'aménagement du territoire de la municipalité régionale de comté d'Argenteuil (MRC) spécialement madame Josée Lapointe, conseillère en aménagement du territoire, et monsieur Frédérick Jones, administrateur au système d'information géographique (SIG) et analyste sénior, pour leurs temps, leurs expertises et le partage d'informations. Également, je voudrais remercier monsieur Gérard Beaudet, mon superviseur de projet, pour ses conseils et son soutien tout au long de mon projet.



---

## TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte.....	9
Route 344.....	9
Plans d’implantation et d’intégration architectural.....	11
Sujet d’étude.....	13
Territoire.....	13
Question de recherche.....	14
Méthodologie.....	14
Cadre réglementaire.....	16
Vision de la MRC.....	16
Visions des municipalités locales.....	18
Caractéristiques paysagères.....	23
Groupes d’unité de paysage.....	23
Constructions d’intérêts.....	26
Cadrage paysager.....	29
Bilan.....	32
Conclusion.....	37
Terminologie.....	39
Bibliographie.....	41
Annexes.....	45

## LISTES DES FIGURES

### **Images**

Image 1. Traverse Oka-Hudson sur la glace.....	10
Image 2. Vue sur la rivière des Outaouais à Brownsburg-Chatham depuis la route verte .....	11
Image 3. Maison Barclay (36 route de Long-Sault) .....	16
Image 4. Éléments patrimoniaux reconnus par la MRC d'Argenteuil .....	18
Image 5. Ancien Hotel Ottawa Halfway Home .....	20
Image 6. Le coeur de Village.....	24
Image 7. L'intersite.....	24
Image 8. Le hameau.....	24
Image 9. L'Église Saint-Mungo.....	27
Image 10. Architecture de style géorgien .....	28
Image 11. La maison du percepteur en proximité du Canal de Carillon .....	28
Image 12. Le bâtiment de la vieille école de style géorgien.....	29
Image 13. Percée visuelle entre les constructions du secteur de Greece's Point.....	30
Image 14. Vue dirigée vers la rivière des Outaouais .....	31
Image 15. Bâtiment néogrec d'intérêt historique démoli .....	33
Image 16. Ancienne caserne réhabilitée en café.....	35

Source: À moins d'avis contraire, toutes les images sont de Joëlle Montpetit, 2019 et 2020.

## **Cartes**

Carte 1. Le tracé de la route régionale 344 au Québec .....	9
Carte 2. Localisation des quatre municipalités locales de la MRC d'argenteuil .....	13
Carte 3. Territoires assujettis aux PIIA de la route 344 .....	19
Carte 4. Extrait des territoires assujettis aux PIIA de la route 344 .....	20
Carte 5. Segmentation de la voie par groupes d'unité de paysage .....	23
Carte 6. Localisation des constructions d'intérêts .....	26
Carte 7. Localisation des éléments du cadrage paysager.....	29

## **Tableaux**

Tableau 1. Secteurs à fort potentiel historique et patrimonial reconnus par la MRC .....	45
Tableau 2. Les bâtiments reconnus par la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.....	46
Tableau 3. Synthèse des éléments spécifiques des PIIA de Saint-André-d'Argenteuil. ....	46
Tableau 4. Les champs de la base de données .....	48
Tableau 5. Répertoire des courants architecturaux .....	50



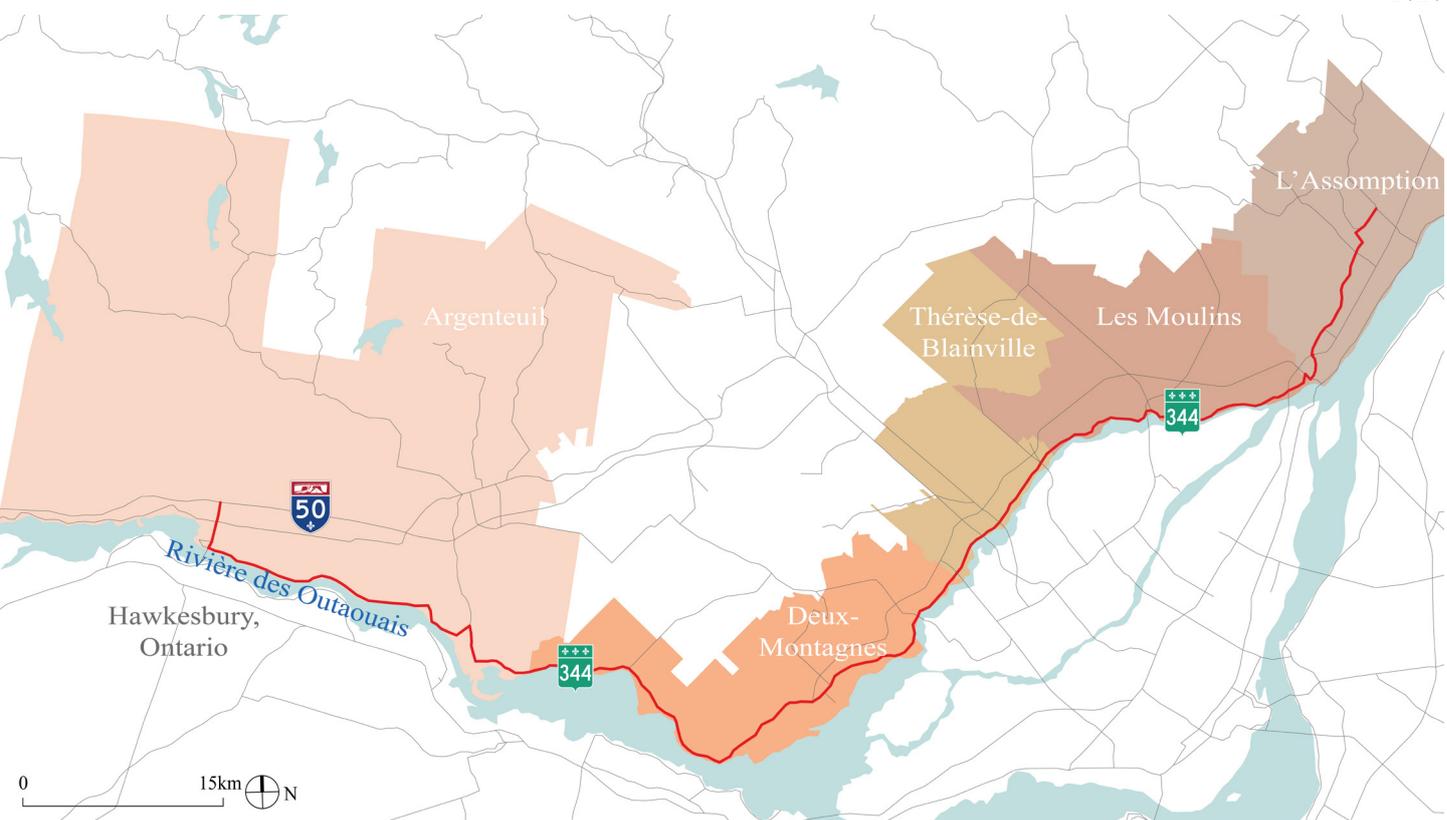
---

## MISE EN CONTEXTE

### Route 344

Au total, 125 routes régionales parcourent le Québec. Certaines couvrent de grands territoires et d'autres sont plus courtes. La route 344, sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, est l'une des plus courtes malgré un tracé de 132 kilomètres. Elle sillonne cinq MRC incluant 19 municipalités locales. D'Est en Ouest, elle débute à la municipalité de l'Assomption dans la MRC du

Carte 1. Le tracé de la route régionale 344 au Québec  
Source: MRC d'Argenteuil, 2020



même nom et se termine au village de Grenville dans la MRC d'Argenteuil (carte1). Différents noms lui sont attribués, selon le territoire qu'elle parcourt, comme la Côte de Terrebonne à Terrebonne ou le Rang Saint-Philomène dans la réserve de Kanesatake.

Globalement, son tracé longe des cours d'eau, dont trois rivières : de l'Assomption, des Mîles-îles et des Outaouais. La portion en bordure de la rivière des Outaouais équivaut à plus du tiers du tracé. Dans cette section, seulement trois passages sont accessibles pour traverser d'une rive à l'autre de la rivière des Outaouais. Deux des passages sont des traversiers et ils permettent d'atteindre les municipalités d'Hudson et Pointe-Fortune. L'un est situé à Oka, celui-ci est fonctionnel été comme hiver (image1), et l'autre est situé à Saint-André-d'Argenteuil. Puis, aux derniers kilomètres de la route, il y a le troisième passage nommé le pont du Long-Sault. Il est localisé entre Grenville et Hawkesbury, dans le comté de Russel et Prescott. Ce passage est l'un des deux ponts, des Laurentides et de l'Outaouais, pouvant enjamber la rivière des Outaouais et rejoindre la province de l'Ontario. L'autre passage est le pont Champlain approximativement 100 kilomètres plus loin, qui permet de relier Gatineau à la capitale canadienne d'Ottawa.

Image 1. Traverse Oka-Hudson sur la glace



Du côté paysager, au long de la route 344, principalement de Saint-Eustache à Grenville, diverses concentrations historiques sont repérées. En effet, on y retrouve, entre autres, la réserve de Kanesatake qui fait partie des premières nations mohawks (Secrétariat aux affaires autochtones, 2016). S'ajoute à cela des paysages fondamentaux, dont quelques vues panoramiques comme une vue sur les vergers d'Oka, sur le relief vallonné de Saint-

André-d'Argenteuil ou encore une vue vers les terres ontariennes depuis la rive de Brownsburg-Chatham (Environnement Conseil BGA & Innovation Loisir et Tourisme, 1999). Ces paysages qu'offre la route 344 ont également un impact positif sur d'autres éléments, comme La Route Verte 01. Celle-ci longe la route 344 depuis Deux-Montagnes jusqu'à Grenville. De cette façon, elle profite des percées visuelles sur la rivière des Outaouais (image2) et sur les terres agricoles des Laurentides. Véritablement, son trajet débute à L'Île-des-Sœurs dans l'arrondissement de Verdun à Montréal et se termine à la limite des provinces du Québec et de l'Ontario dans la municipalité de l'Îles-aux-Allumettes en Outaouais (La Route verte, 2018).

Image 2. Vue sur la rivière des Outaouais à Brownsburg-Chatham depuis la route verte



### **Plans d'implantation et d'intégration architectural**

Au long de la route 344, de nombreux paysages pittoresques et historiques sont appelés à être protégés. Par conséquent, il y a la mise en place de mesures réglementaires. Celles-ci fonctionnent en relation aux orientations gouvernementales. Les municipalités sont appelées à citer des biens patrimoniaux soit des immeubles, des sites, des documents ou des objets. De cette façon, ces biens profitent d'un statut légal. Le Règlement sur les PIIA permet de réglementer ces biens selon des plans qui leur sont spécifiques. Ainsi, ce règlement guide la prise de décision en urbanisme. Il permet de protéger et de préserver une qualité des éléments sur un territoire précis, par une « évaluation des projets à partir de critères » (MAMH, 2010). Ils sont divisés en objectifs, soit précis ou généraux, et suivis de critères. Étant un pouvoir habilitant aux municipalités, celles-ci ont une souplesse en ce qui concerne ces composantes, pourvu qu'elles concordent aux orientations et aux objectifs inscrits au schéma. La création d'un comité consultatif

d'urbanisme (CCU) et l'adoption du Règlement sur les PIIA sont deux étapes nécessaires pour exiger la préparation du PIIA. Puis, le ministre des Affaires municipales et Habitation (MAMH) mentionne l'atteinte de conditions souhaitables pour la mise en place de PIIA dont une diversité dans l'architecture du cadre bâti, la présence d'une architecture complexe ou des caractéristiques difficiles à quantifier ou à normaliser qui mériteraient un encadrement particulier.

En bref, le Règlement sur les PIIA est un règlement discrétionnaire qui vise une protection des éléments architecturaux par l'intégration harmonieuse des bâtiments et des aménagements. Sans caractérisations du paysage, la réglementation est insuffisante. Dans ce sens, la forme est l'élément à considérer puisque « le PIIA est un règlement fait pour répondre aux caractéristiques particulières des milieux construits et naturels. » (MAMH, 2010). Une protection ou une réhabilitation est réussie lorsque la forme, le contexte et la fonction sont en harmonie (Cozac, 2019). Néanmoins, l'activité est parfois énoncée à la réglementation sur les PIIA au détriment de la forme. Cela peut s'avérer négatif puisque la forme d'un bâtiment ne peut pas permettre tous types d'activités.

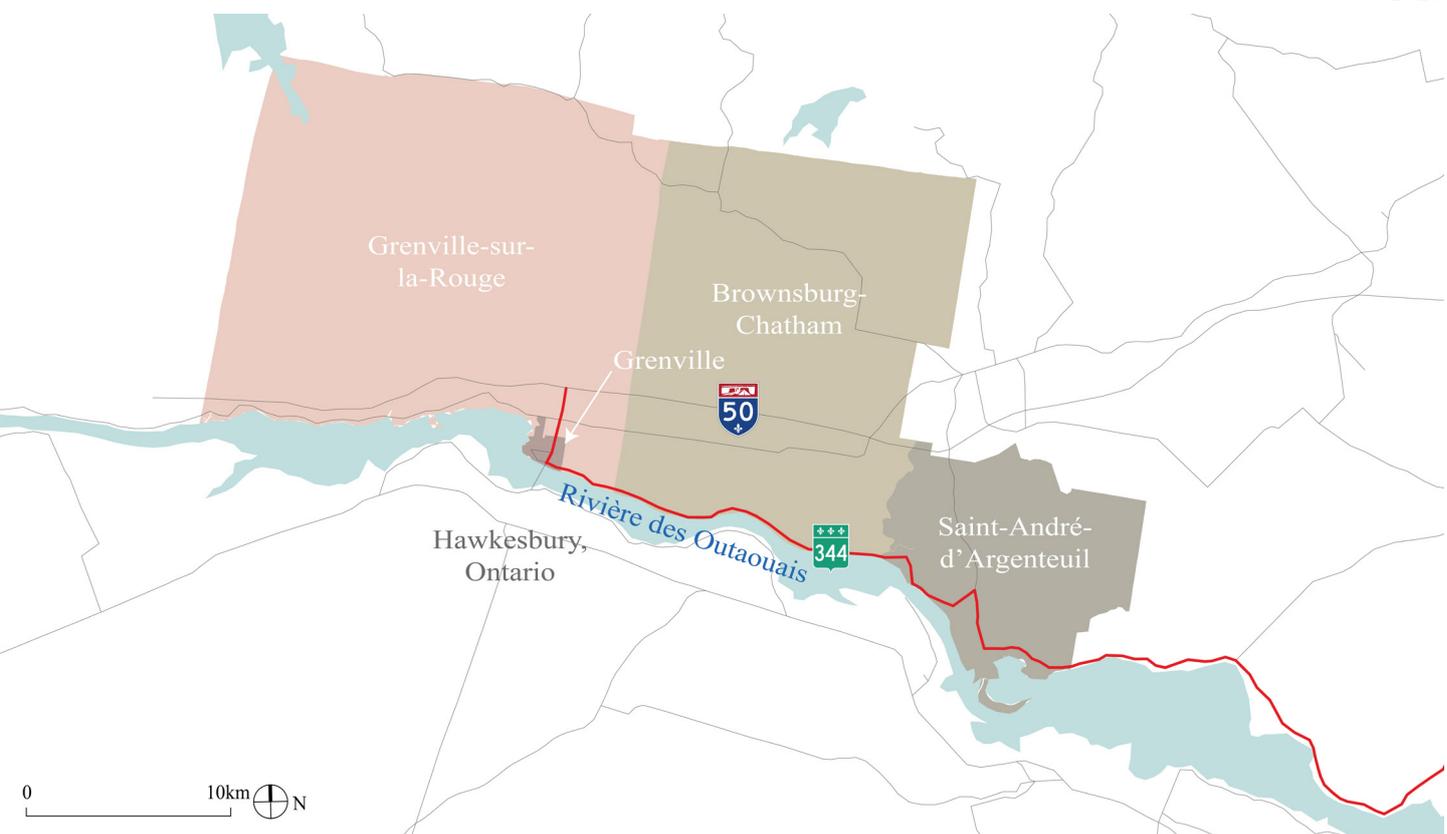
---

## SUJET D'ÉTUDE

### Territoire

Le territoire d'étude couvre l'entièreté du segment de la MRC d'Argenteuil. Cette portion, à l'ouest complètement, contient plusieurs paysages et constructions à valeur patrimoniale. Elle couvre près de 33 kilomètres linéaires de la route 344. Quatre municipalités y sont incluses : Grenville, Grenville-sur-la-Rouge, Brownsburg-Chatham et Saint-André-d'Argenteuil (carte2).

Carte 2. Localisation des quatre municipalités locales de la MRC d'Argenteuil  
Source: MRC d'Argenteuil, 2020



Ces quatre municipalités ont instauré récemment des PIIA sans concertation couvrant chacune leur segment de la route 344. En effet, les 9 municipalités de la MRC d'Argenteuil ont conclu au schéma l'obligation d'instaurer des mesures de protection et de valorisation pour cette route touristique.

### **Question de recherche**

La route 344 est une route touristique mise en valeur par son patrimoine et ses points de vue. L'analyse porte sur la façon dont ce corridor paysager est actuellement géré pour protéger ses éléments. Selon les règlements mis en vigueur, une prolifération de PIIA légifère le tronçon de la MRC d'Argenteuil. Ainsi la question de recherche est à savoir : Quel est le rapport entre la distribution spatiale des PIIA et le territoire assujetti? Autrement dit, la réglementation actuelle concorde-t-elle avec les éléments formels du territoire?

Dans le but de comprendre si le cadre réglementaire concorde formellement au territoire, deux étapes d'analyse sont nécessaires. Dans un premier temps, il faut produire l'état de la situation quant à la manière dont le corridor paysager est géré. Ensuite, il faut caractériser et définir le paysage et le cadre bâti de la voie. Cette analyse juridique et physique du territoire présentera des éléments spécifiques et des fragmentations partielles du paysage qui devraient être à considérer au cadre réglementaire.

### **Méthodologie**

L'analyse paysagère est réalisée en trois phases : A, B et C. Les phases A et B présentent l'état de la situation correspondant aux éléments actuels bordant la route 344, ce qui inclut autant

les éléments juridiques que physiques. La phase C est une comparaison des éléments mentionnés aux phases A et B incluant l'interprétation des résultats.

A. Le cadre réglementaire équivaut aux mesures réglementaires légiférant la voie. Il précise la vision de chacune des municipalités, autant la municipalité régionale de comté que les municipalités locales sur le territoire d'étude. Les éléments et la manière dont ils sont régis sont soulevés et permettent d'observer la rigueur de l'application entre chacune des municipalités locales.

B. Les caractéristiques paysagères déterminent les éléments distincts sur la route. Cette caractérisation permet de soulever des éléments qui définissent la voie. Le découpage en groupes d'unités de paysage pareillement aux cadrages paysagers et à la reconnaissance individuelle ou collective de bâtiment d'intérêt spécifique des segments avec des attributs homogènes.

C. Les deux parties précédentes, A et B, sont incluent dans une comparaison afin de vérifier la concordance formelle du découpage réglementaire par rapport aux caractéristiques spatiales du territoire. Ce renvoi aux caractéristiques permet de confirmer si les PIIA répondent exactement à la nature du tronçon ou s'ils sont plutôt génériques donc ne correspondant pas exclusivement aux éléments de la route 344.

---

## CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le cadre réglementaire permet d'indiquer et de préciser, par des lois, des principes généraux. Ces principes s'affirment selon le niveau administratif, comme avec la Loi sur le patrimoine culturel. Cette loi définit des statuts légaux aux biens patrimoniaux, qui sont reconnus selon leur valeur patrimoniale (Entreprises Québec, 2018). Sur la route 344, à la hauteur de la MRC d'Argenteuil, il n'y a aucune désignation patrimoniale fédérale. Cependant, le provincial a reconnu et classé, au Registre du patrimoine culturel, trois bâtiments (MCC, 2013) : l'Église Saint-Mungo au 661 route des Outaouais, la Maison Barclay au 36 route de Long-Sault (image3) et l'Église Christ Church au 163 route du Laut-Sault.

Image 3. Maison Barclay (36 route de Long-Sault)



### **Vision de la MRC**

Cette intention de la municipalité régionale de comté d'Argenteuil, d'ajouter à son Schéma d'aménagement et de développement (SAD) des précisions sur la route 344, se ressent depuis 1997. À cette époque, la MRC d'Argenteuil en collaboration avec la MRC voisine, Deux-Montagnes, a conçu un concept d'organisation spatial spécialement pour la mise en valeur de la route 344 qui longe leurs deux MRC. En 2009, la MRC

d'Argenteuil a officiellement ajouté à son schéma un chapitre sur « les secteurs d'intérêt patrimonial, historique, culturel, paysager et récréotouristique » (SAD,2009, p.326). Ainsi, deux articles du chapitre 11 mentionnent des grandes orientations pour le tronçon à l'étude de la route 344.

Le premier article, 11.9, est une grande orientation qui vise la reconnaissance de « la mise en valeur et [de] la protection du patrimoine bâti et paysager comme une composante incontournable au processus de développement local. » (SAD, 2009, p.360). En résumé, ses quatre objectifs correspondent au désir d'identifier et de protéger les secteurs patrimoniaux et les éléments du patrimoine. Les objectifs précisent la valorisation et la reconnaissance des bâtiments dans les noyaux villageois et les secteurs à fort potentiel historique ainsi qu'une qualité esthétique du paysage sur l'ensemble de la route 344.

Le second article, 11.10, se lit comme suit : « Créer les conditions favorables à l'aménagement du territoire et au développement des axes récréotouristiques situés le long de la rivière des Outaouais (route 344) [...] » (SAD, 2009, p.363). Les objectifs qui s'en suivent précisent les circuits historiques, touristiques et culturels de Saint-André-Est et Carillon comme étant exemplaires pour l'ensemble de la route 344. Ils précisent aussi un désir d'amélioration de l'accessibilité au plan d'eau de la rivière des Outaouais, soit pour des fins de plaisance ou sportive.

Par conséquent, lorsque la MRC fait référence aux secteurs à fort potentiel historique et patrimonial reconnus, elle fait référence aux secteurs de Chatham (incluant l'agglomération de Cushing et Greece's Point), Carillon et Saint-André-Est. Pour chacun d'eux,

Image 4. Éléments patrimoniaux reconnus par la MRC d'Argenteuil



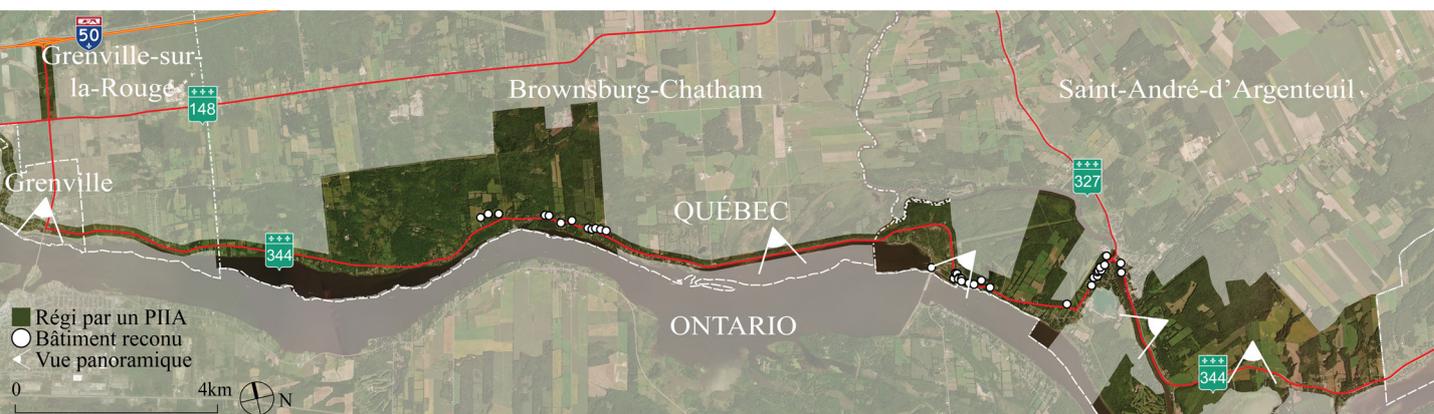
il y a une liste des bâtiments concernés (SAD, 2009; tableau1). Parfois, ce sont des adresses spécifiques et d'autres fois des ensembles de constructions imprécises. Au total, 26 éléments sont dénombrés. Néanmoins, deux éléments patrimoniaux ont été reconnus précisément à l'article 11.3 du SAD : la maison du percepteur et le Parc de Carillon (image4).

Dans ce même chapitre, la MRC a soulevé des vues panoramiques qu'elle nomme « points de vue » ou « PV ». Dans l'ensemble, la route 344 constitue à elle seule une route panoramique, ce pour quoi elle est le point de vue 1. Ce PV1 est pris en compte par les grandes orientations mentionnées précédemment. Ensuite, la MRC a émis l'obligation de faire du PV2 « l'objet de mention et d'identification de normes favorisant [sa] mise en valeur et [sa] protection » (SAD, 2009, p.349). Cette vue est une percée visuelle sur la rivière des Outaouais. Elle est située vis-à-vis la digue du barrage de Carillon donnant sur les terres de la province ontarienne.

### **Visions des municipalités locales**

Chacune des quatre municipalités, qui partagent la route 344 au bord de la rivière des Outaouais, a transposé localement les mesures de la MRC. De gauche à droite, il y a les municipales de Grenville-sur-la-Rouge, incluant Grenville au centre, Brownsburg-Chatham et Saint-André-d'Argenteuil. Elles ont mis en vigueur des PIIA qui ciblent la route 344. En épluchant leurs objectifs et leurs critères, certaines ont légiféré la voie et ses éléments de manière plus précise et rigoureuse. Parfois, les municipalités ont multiplié les PIIA afin de concerner des zones ou constructions spécifiques. La carte des Territoires assujettis aux

PIIA est représentée par un éclaircissement et des points blancs, qui signifient les zones de PIIA et les bâtiments reconnus (carte3).



Dans la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, la route 344 est légiférée par un seul PIIA. La portion de la voie alignée nord-sud, près de l'autoroute 50, a été incluse ainsi que celle alignée est-ouest longeant la rivière. Dans les deux cas, la route 344 porte le nom de Chemin Scotch. Les articles 19 et 20 du Règlement #RU-914-11-2018 concernent cette route panoramique. Elle fait mention aux caractéristiques générales de la présence d'une architecture principale de type vernaculaire américain avec une implantation de forme carrée ou rectangulaire. Les objectifs vont donc dans ce sens pour préserver une harmonie et une unité visuelle du cadre bâti. La municipalité mentionne également l'identité du secteur caractérisé par le cachet prestigieux et champêtre du Chemin Scotch. Par exemple, aux critères d'implantation deux éléments précis sont soulevés dont la préservation d'arbres matures et les marges latérales moyennes (RU-914-11-2018, 2018).

Pour sa part, la municipalité de Grenville vise tous bâtiments adjacents à la rue Principale, inscrits à la section 2.2 du Règlement #320-001-2018 sur les PIIA. Ce territoire correspond à la portion de la route 344 en bordure de la rivière. La portion alignée nord-sud nommée rue Maple, rejoignant la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, n'est donc pas prise en compte aux

Carte 3. Territoires assujettis aux PIIA de la route 344  
Source: MRC d'Argenteuil & Esri World Imagery, 2020

PIIA. Néanmoins, l'entrée du village de Grenville depuis le pont du Long-Sault est mentionnée tout comme les vues sur la rivière des Outaouais. Pour y répondre, la municipalité a mentionné des critères sur les constructions de plus de deux étages, dont des dégagements généreux entre les bâtiments adjacents et des mesures d'atténuation comme un basilaire et l'utilisation du verre pour alléger la hauteur du cadre bâti (320-001-2018).

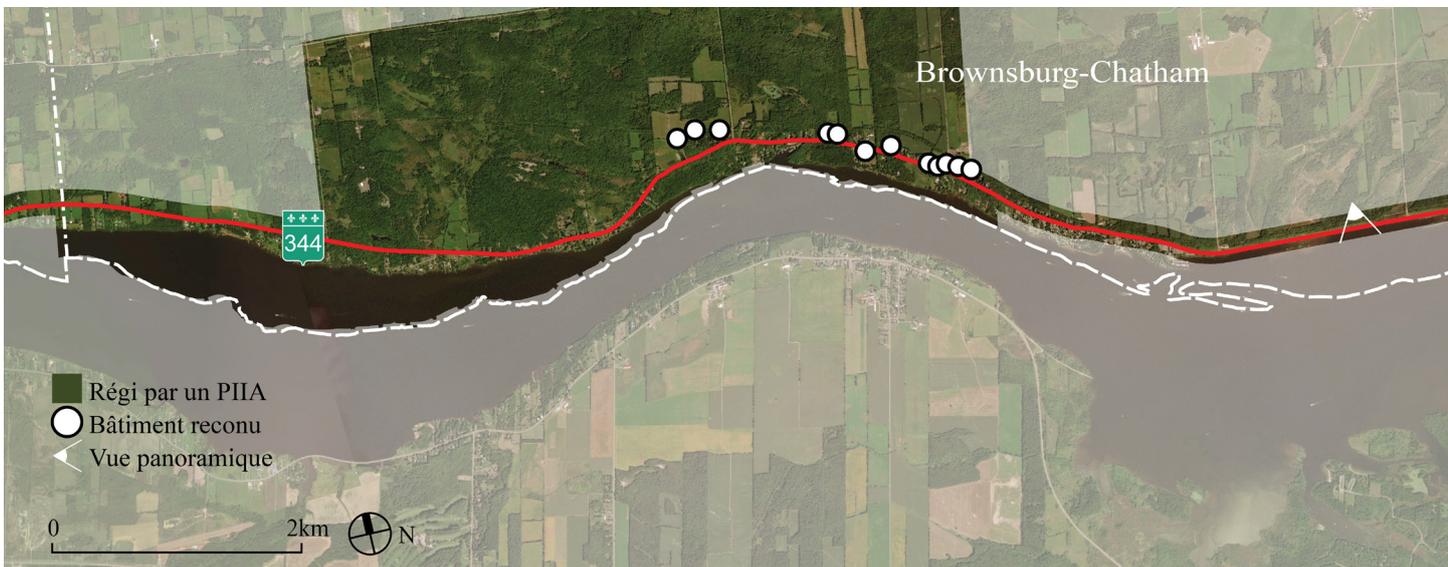
Comparativement aux deux municipalités précédentes, Brownsburg-Chatham a trois PIIA à son Règlement #201-2013. Sur la carte de l'Extrait des territoires assujettis aux PIIA (carte4), on voit la superposition des territoires assujetti par sa réglementation. Deux d'entre eux réglementent les secteurs historiques et patrimoniaux de Cushing et Greece's Point, soit les bâtiments et les zones. Le PIIA sur les bâtiments, chapitre 5, vise les douze maisons à fort potentiel historique, comme l'exemple de l'ancien hôtel Ottawa Halfway home (image). Celui-ci présente des objectifs de type préservation et adaptation aux modes d'implantations et aux caractéristiques architecturales d'origines et traditionnels. Cependant, les critères, qui y sont liés, sont informels. Aucun des critères ne mentionnent de matériaux, de

Image 5. Ancien Hotel  
Ottawa Halfway Home

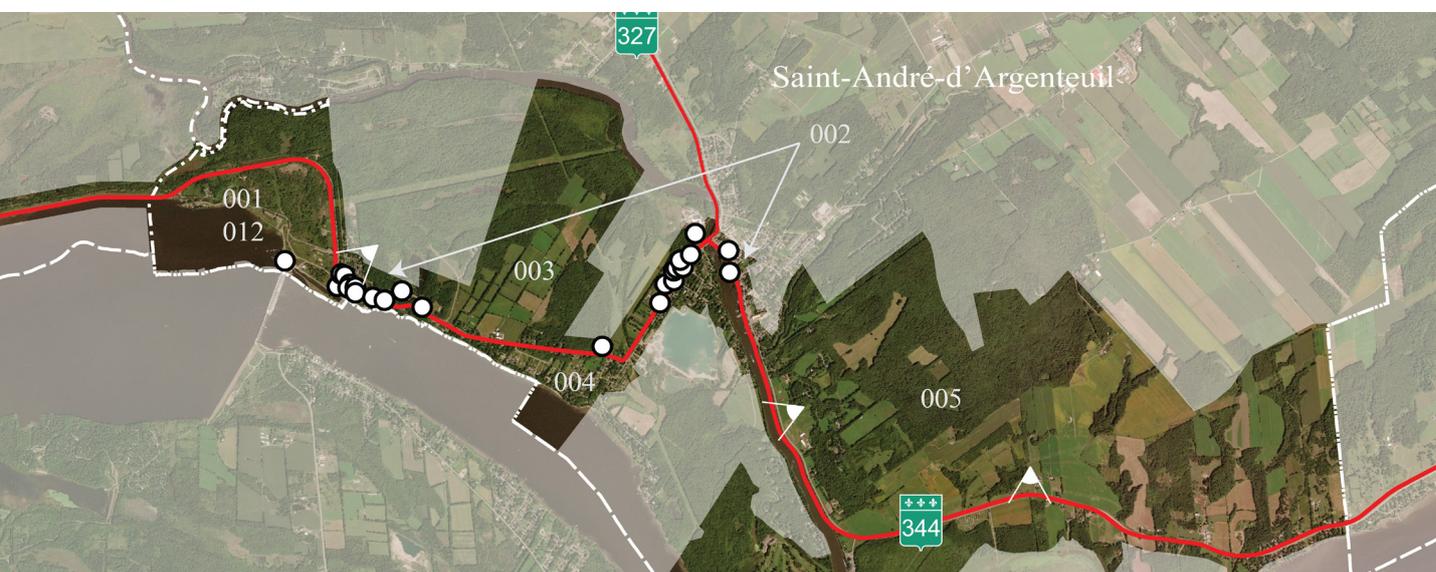


Carte 4. Extrait des territoires  
assujettis aux PIIA de la route  
344

Source: MRC d'Argenteuil &  
Esri World Imagery, 2020



couleurs ou d'implantations à respecter. Les seules informations mentionnées sont les mêmes que les objectifs, soit le respect des éléments d'origines et traditionnels. Puis, un objectif s'ajoute pour les enseignes. Les critères précisent des caractéristiques physiques à privilégier. Les matériaux à favoriser sont le bois, le métal ou tout autres matériaux s'apparentant au bois. Le format réduit des panneaux est souhaitable, de même que des éclairages sobres et discrets et des enseignes en applique. Si les enseignes sont détachées, des aménagements paysagers doivent être prévus pour éviter de dominer le site. Également, les critères et les objectifs du chapitre 6 sur les zones y sont très semblables. Seulement les critères no.5 et no.10 sur l'implantation et l'architecture des bâtiments sont spécifiques aux éléments de la route. L'un mentionne le désir d'harmoniser le secteur par « l'architecture de type anglo-saxon des bâtiments résidentiels traditionnels » (201-2013, 2019 p.34) et l'autre spécifie « les clôtures basses en bois et les clôtures en pierre implantées en cours avant » (201-2013, 2019 p.34) comme étant des éléments principaux à l'ouverture et à la convivialité du secteur de Cushing. Finalement, le troisième PIIA précise la totalité de la route 344 comme étant un paysage d'intérêt, incluant les percées visuelles sur la rivière des



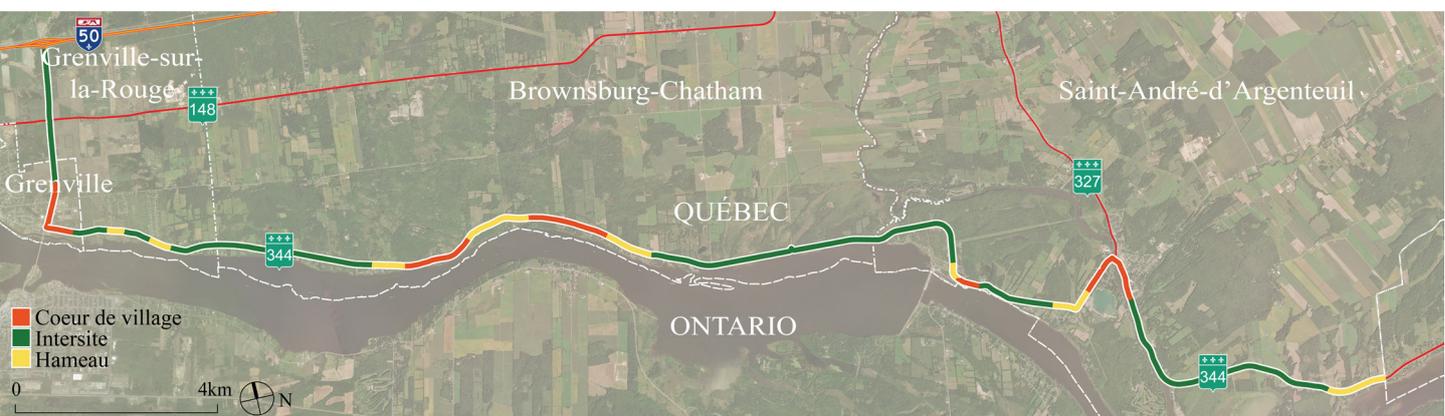
Outaouais. Au chapitre 10 du règlement, les objectifs généraux font la mention d'une préservation et d'une mise en valeur de la qualité des routes panoramiques. Globalement, les critères qui suivent soulèvent des points pour la conservation originale du paysage. En effet, il est indiqué que la plantation d'arbres indigènes nobles est privilégiée, que l'abattage d'arbres est limité et que les couleurs et les matériaux sobres sont recommandés pour les façades et les toitures. Puis, le tourisme culturel est encouragé par des aménagements de grande qualité, ce qui inclut le mobilier urbain, les aires publiques, la végétation et l'affichage.

Finalement, la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil contient neuf PIIA sur le tronçon de la route 344, ou autrement nommé la route du Long-Sault. Ceux-ci sont représentés sur la carte de l'Extrait des territoires assujettis aux PIIA (carte4). On constate six zones, dont deux sont superposées, et les bâtiments sont localisés par des points blancs. Les deux autres PIIA concernent les enseignes, soit à l'interne ou à l'externe des noyaux villageois. En effet, le Règlement sur les PIIA #85-2015 est divisé en zones ou en catégories. Les PIIA de 001 à 005 et 012 concernent les zones, les PIIA 006 et 007 concernent l'affichage tandis que le PIIA 008 spécifie les bâtiments patrimoniaux reconnus. Sur le territoire à l'étude, 22 bâtiments sont dénombrés (tableau2). Chacun des PIIA sont synthétisés dans un tableau afin soulever les éléments spécifiques du territoire qu'ils légifèrent (tableau3).

## CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

Trois caractérisations de la route 344 ont été effectuées en se basant principalement sur des visites de terrains effectuées à l'automne 2019 et l'hiver 2020. L'une définit la façon dont la voie est occupée, les autres spécifient des éléments particuliers, soit des bâtiments ou des vues. Ces méthodes d'analyse paysagères établissent des éléments prioritaires à considérer à la réglementation. Elles représentent le paysage perçu perpendiculairement et longitudinalement à la route 344.

### Groupes d'unité de paysage



Le terme unité de paysage fait référence à une « portion distincte de l'espace à l'intérieur d'un même bassin visuel et possédant une ambiance propre » (Domon et al., 1997). Cela

Carte 5. Segmentation de la voie par groupes d'unité de paysage  
Source: MRC d'Argenteuil & Esri World Imagery, 2020

signifie que le corridor paysager de la route 344 est composé de plusieurs séquences paysagères. Afin d'établir cette cohérence séquentielle dans le paysage, trois groupes d'unité de paysage ont été élaborés selon une relation visuelle homogène. Ces groupes sont représentés par des lignes oranges, jaunes et vertes sur la carte Segmentation de la voie par groupes d'unité de paysage (carte5).

Image 6. Le coeur de Village



Image 7. L'intersite

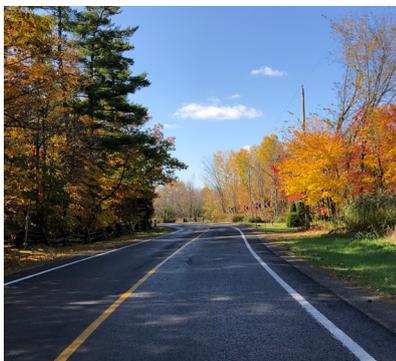


Image 8. Le hameau

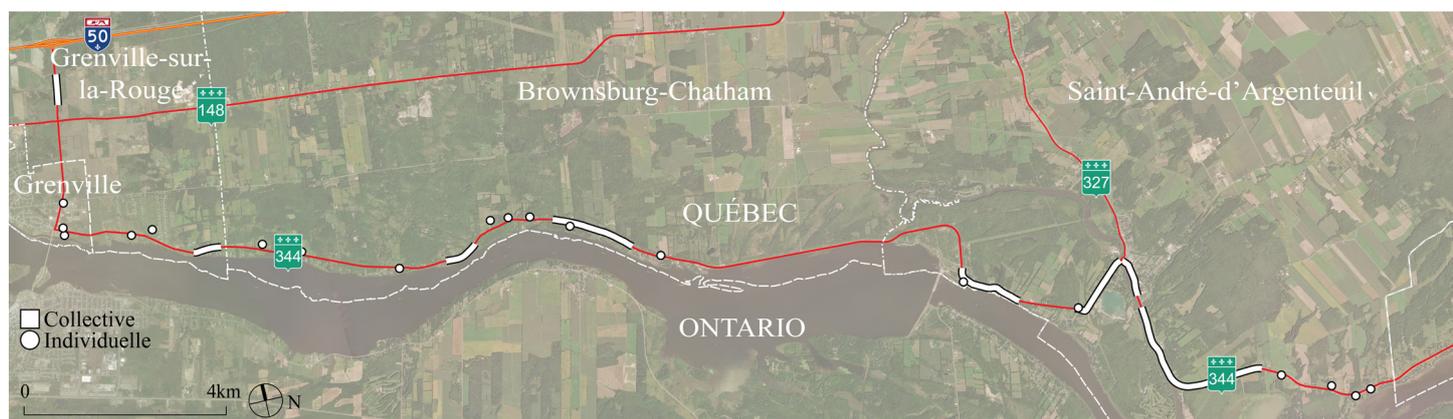


Dans l'intention de séparer la voie par groupes d'unité de paysage, chacun d'eux a d'abord été défini selon des ensembles homogènes. Le cœur de village se caractérise principalement par sa forme. Il présente une forte densité de cadre bâti. Parfois les marges latérales sont absentes, d'autre fois elles sont étroites. Par cette analyse, il est caractérisé comme étant compact (image6) et les limites sont clairement définies. Son contraire est l'intersite. Celui-ci est caractérisé par une absence de cadre bâti, ou un cadre bâti implanté occasionnellement. Dans ce sens, le paysage de l'intersite est plutôt naturel et végétalisé. Souvent, il longe de grands boisés au bord de la voie (image7) et d'autres fois, il longe des terres agricoles et/ou la rivière des Outaouais. Étant donné le peu de bâtiments et le paysage naturel de l'intersite, les limites de vitesse y sont plus élevées, soit 70 km/h. Le troisième groupe se trouve à être le hameau. Il est représenté par un mélange entre le cœur de village et l'intersite. Comme le village, un regroupement de constructions caractérise le hameau. Cependant, les constructions ont des marges latérales plus grandes que le cœur de village et donc la compacité y est moins forte. De même, par la distance entre les bâtiments, la végétation y est plus abondante (image8). Sans être aussi peuplé que l'intersite, le hameau est défini par sa végétation et ses constructions consécutives.

En analysant la route 344, selon les caractéristiques attribuées à chaque groupe d'unité de paysage, cinq cœurs de villages, huit hameaux et sept intersites ont été déterminés. Les cœurs de villages sont le village de Grenville, le secteur de Cushing, le secteur de Greece's Point, le secteur de Carillon et le village de Saint-André-Est. Ces sites sont tous actuellement connus par les municipalités. Ces groupes d'unité de paysage sont localisés en alternance. Cette répétition de cœur de village, hameau et intersites revient à plusieurs reprises et sans être nécessairement dans le même ordre. Puis, lorsqu'il y a des changements d'un groupe à l'autre, ceux-ci ne correspondent pas forcément aux limites municipales, exception faite du cœur de village dans Grenville. Pour sa part, il s'arrête presque à la limite municipale. Ainsi, à première vue, bien que les municipalités locales aient chacune leur réglementation de PIIA sans concertation, le paysage de la route 344 ne semble pas affecté par les limites juridiques.

Concernant les limites de vitesse permises dans les groupes d'unité de paysage, elles ont un impact sur les éléments visibles en tant qu'observateur de la route. Les intersites sont les segments à plus haute vitesse et ils n'ont peu ou pas d'éléments bâtis. Par conséquent, les vues y sont plutôt longitudinales à l'intérieur de ces segments. À l'inverse, les vues dans les segments de cœurs de village et hameau sont perpendiculaires. Les limites imposées à 50 km/h permettent d'apprécier leur paysage habité en bordure de la route. La méthode de caractérisation du cadrage paysager développe davantage cette constatation.

## Constructions d'intérêts



Carte 6. Localisation des constructions d'intérêts

Source: MRC d'Argenteuil & Esri World Imagery, 2020

Les constructions d'intérêt sont représentées sous deux termes, soit les constructions d'intérêts reconnus individuellement et reconnus collectivement. Lorsqu'elles sont individuelles, elles réfèrent à un cadre bâti ayant des caractéristiques architecturales historiques et/ou pouvant se démarquer par son architecture particulière. En collectivité, elles représentent un groupe de construction ayant des caractéristiques architecturales similaires, historiques et/ou particulières.

Les constructions d'intérêts de la route 344 ont été déterminées selon une base de données : Caractérisation du cadre bâti de la route 344. Elle tire ses informations de la base de données de L'inventaire du patrimoine bâti de la MRC d'Argenteuil (Patri-Arch, 2011), de l'Inventaire des cimetières de la MRC d'Argenteuil (Simard et al., 2017) ainsi que des relevés de terrains. Au total, 522 bâtiments ont été analysés selon leurs éléments formels. Ces informations récoltées ont été classées dans un formulaire (tableau4). Ce formulaire a été conçu à l'aide du programme Excel comportant plusieurs champs à compléter. Ces champs de propriétés sont sous forme de listes de valeurs, de cases à cocher ou de boîtes de texte. Les attributs ont été réfléchis de sorte à répondre au besoin de démontrer des constructions d'intérêts individuelles ou collectives. On y retrouve les informations

générales de la propriété, les informations typologiques et les informations sur l'occupation du lot. Parmi les informations typologiques, il y a le style architectural des bâtiments (tableau5). Ces bâtiments sont associés à une période d'influence inspirée du Répertoire du patrimoine bâti de la Ville de Québec. Ceux-ci sont divisés sous sept périodes d'influences (Ville de Québec, 2020), puisque le patrimoine du Québec s'est développé sous les régimes français et anglais et ensuite des influences de diverses périodes ont suivi (APMAQ, 2016). Ainsi, les styles architecturaux relevés sur le territoire de la MRC d'Argenteuil ont été sous-classés dans ces périodes d'influences.

En analysant cette base de données, il y a certaines constructions d'intérêt qui sont reconnues individuellement ou collectivement selon la typologie et/ou l'occupation du lot. D'autres se démarquent de manière individuelle tout en étant dans un ensemble de constructions d'intérêts, dû à leurs caractéristiques particulières. Ces constructions ont été représentées sur la carte de Localisation des constructions d'intérêts (carte6). Au total, 17 constructions ont été soulevées comme étant particulières et ayant un intérêt historique ou patrimonial. Huit sont des ensembles de construction d'intérêts. La grande majorité est localisée dans la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

Au centre de la municipalité de Brownsburg-Chatham, un bâtiment d'intérêt individuel parmi un grand ensemble de construction est visible. Ce bâtiment se trouve à être l'Église Saint-Mungo (image9), de style architectural néo-gothique, au cœur du secteur de Cushing. Cushing est défini par une forte présence de construction historique et l'église se trouve à être le point focal de ce secteur, ou plutôt de ce cœur de village tel

Image 9. L'Église Saint-Mungo



que représenté par le groupe d'unité de paysage précédemment. L'architecture de l'église est particulière, car elle représente un « retour à l'architecture médiévale » (MCC, 2013). Son imposante tour-porche, sa maçonnerie massive et ses ornements de bois sont des éléments architecturaux uniques qui lui fournissent une grande visibilité pour les occupants de la voie. Son grand terrain, planté d'arbres matures, désigne l'église comme l'une des premières constructions de Cushing, avant de le voir se développer lentement (MCC, 2013). Parmi les constructions d'influence mixtes et plus ancienne de Cushing, comme le 582 route des Outaouais avec son architecture de style géorgien (image10), il y a aussi de nombreuses constructions modernes sur de petits lots. De cette manière, autant les caractéristiques formelles que l'histoire du secteur démontrent l'ancrage de l'église. Puis, la proximité du cadre bâti dans le secteur permet de définir des limites approximatives au secteur de Cushing.

Image 10. Architecture de style géorgien



Image 11. La maison du percepteur en proximité du Canal de Carillon



Également, le village de Carillon, de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, se caractérise par sa compacité. Les bâtiments sont implantés sur de petits lots aux marges latérales étroites. Cependant, l'un des bâtiments fait partie de cet ensemble d'intérêt collectif tout en étant reconnu individuellement : La maison du percepteur (image11). Pour sa part, elle se démarque des autres constructions du village pour son emplacement retiré en proximité du canal de Carillon. Elle présente un caractère historique et rural par ses murs extérieurs de pierres équarries et son toit mansardé, en tôle, et percé de lucarnes (Parc Canada, s.d.). Ces deux matériaux, la pierre et la tôle, caractérisent aussi plusieurs autres constructions du village de Carillon, cela dit de multiples revêtements sont de brique. Aussi, plusieurs de ces constructions sont historiques et comportent des éléments

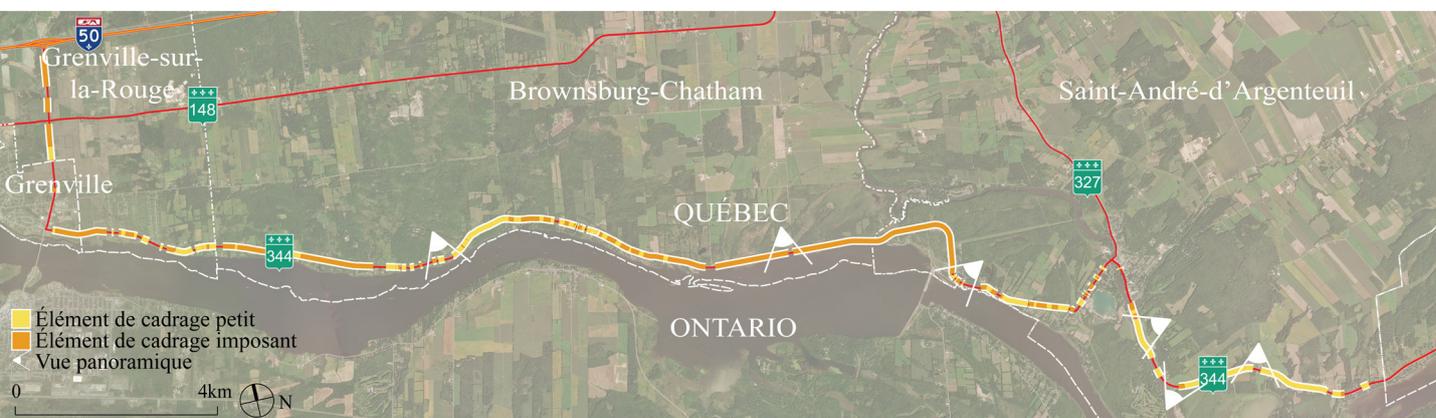
d'architectures distinctives, d'où la présence de constructions collectives d'intérêt. Un exemple est le bâtiment La vieille école, d'époque géorgienne, il comporte des formes de trèfles identifiables sur les volets et le porche (image12).

À d'autres moments, on peut dire que la distance entre les constructions permet d'identifier des ensembles d'intérêt. Les constructions de type ferme, à l'est de la route 344, dans Saint-André-d'Argenteuil, sont implantées sur de grandes terres agricoles. Par la présence d'un petit groupe de bâtiments consécutifs, celles-ci permettent de contempler les plaines agricoles et le boisé en arrière-plan. L'ensemble entre les constructions et le paysage champêtre permet de les intégrer parmi les constructions d'intérêt reconnu collectivement.

Image 12. Le bâtiment de la vieille école de style géorgien



### Cadrage paysager



Carte 7. Localisation des éléments du cadrage paysager  
Source: MRC d'Argenteuil & Esri World Imagery, 2020

Le terme de cadrage paysager fait référence à un terme du domaine de la photographie. Par la présence d'éléments du paysage spécifique et un cadrage pertinent, le regard du spectateur est influencé (Sainte-Laudy, 2019). De la même façon, ici, le cadrage correspond à des composantes anthropiques ou naturelles. Certains sont d'un format imposant (arbres et arbustes) et d'autres d'un petit format, dont des clôtures de métal, des clôtures de bois,

des murets de pierre ou de l'encrochement. Ainsi, une ambiance est jointe au paysage par ces ornements localisés en bordure de la voie qui suscitent le regard d'un piéton, d'un cycliste ou d'un automobiliste. Ceux-ci ont été disposés sur la carte de Localisation des éléments du cadrage paysager et ils correspondent aux bandes jaunes (carte7).

Par l'analyse de cette caractérisation, deux cas sont observables selon les composantes. Parfois, le regard est amené à voir au-delà des composantes et d'autre fois, le regard est poussé à contempler le sens opposé. En d'autres mots, les vues sont soit perpendiculaires ou linéaires à la route. Dans ce sens, chaque vue panoramique et percée visuelle significative sont inscrites sur cette même carte, sous la forme d'un symbole de vue. Six vues ont été dénombrées selon les prises de données des visites de terrains. Trois d'entre elles offrent une vue sur la rivière des Outaouais, dont une inclut autant la rivière des Outaouais que le Canal historique de Carillon. Les trois autres sont des vues sur la rivière du Nord, la baie de Carillon et finalement sur les terres de Saint-André-D'Argenteuil.

Image 13. Percée visuelle entre les constructions du secteur de Greece's Point



L'une des vues sur la rivière des Outaouais au niveau du secteur de Greece's Point est mise en valeur par divers éléments longeant la route du côté de la rivière. À cet endroit, il y a des clôtures de bois et des murets de pierre. En addition, étant un secteur de moyenne compacité, des percées visuelles sont possibles entre chacune des constructions (image13). Sans oublier que plusieurs constructions d'architecture historique, suscitant un intérêt patrimonial, y sont localisées, tel que repéré sur la carte de Localisation des constructions d'intérêts. Ensemble, les nombreuses petites percées visuelles et les nombreux cadres bâtis

historiques fournissent une vue panoramique appréciable. Le regard est donc attiré vers ces vues.

Le regard peut aussi être repoussé vers une vue plus attrayante. Lorsqu'il y a de grands arbres ou de grandes haies bordant la route 344, le regard est enclin à observer les éléments en sens inverse, puisque ceux-ci obstruent l'un des côtés. Cette technique permet donc de cibler des vues particulières, tel est le cas avec la vue tant appréciée sur la rivière des Outaouais à la limite de la municipalité de Brownsburg-Chatham (image14). Cette vue est flagrante, autant par la proximité à l'eau que l'absence d'élément bâti sur un long tronçon. De plus, la présence d'un vaste boisé de l'autre côté de la voie accentue la direction du regard vers la rivière des Outaouais ainsi que vers les terres ontariennes sur l'autre rive. À d'autres moments, les arbres bordent les deux côtés de la voie. Alors le champ de vision est restreint et l'œil observe la route de manière longitudinale.

Image 14. Vue dirigée vers la rivière des Outaouais





---

## BILAN

En rassemblant les informations soulevées dans les trois méthodes de caractérisation du paysage et ceux de l'analyse réglementaire, des incohérences ou des manques sont discernables. Cette comparaison démontre que quelques éléments des PIIA ne correspondent pas spécifiquement au territoire cerné.

La municipalité de Brownsburg-Chatham fait mention des secteurs historiques et patrimoniaux de Cushing et Greece's Point. Bien que les PIIA actuels font la mention de préserver et d'adapter les constructions aux modes d'implantations et aux caractéristiques architecturales d'origine et traditionnel, ce critère reste évasif. Chacun des secteurs comporte des caractéristiques propres. Il serait pertinent de les distinguer à la réglementation. Du côté de Cushing, il y a la présence de constructions principalement d'influence historique. Le style architectural le plus présent est le style géorgien. À l'inverse, Greece's Point a un style plutôt varié d'inspiration américaine et française. De plus, Greece's Point présente des percées visuelles nettes sur la rivière des Outaouais par une proximité à l'eau et une faible végétation entre les constructions. Par conséquent, l'ambiance de ces deux secteurs est complètement différente. De plus, le PIIA sur les

bâtiments des secteurs patrimoniaux ne semble pas représenter formellement le territoire étant donné la caractéristique anglo-saxon qui leur a été attribué.

Parallèlement, les PIIA 002 et 004 de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil font la mention de constructions d'influence anglo-saxonne. Étant donné qu'au Canada ce terme désigne la tradition britannique ou anglo-normande (BTB, 2015), ce ne serait pas tout à fait véridique. Les zones assujetties aux PIIA 002 et 004 sont caractérisées d'une architecture d'influence américaine ou française, généralement de type vernaculaire américain. Également, le style boomtown est influent, mais principalement localisé dans le secteur du village de Saint-André-Est longeant la rivière du Nord. Puis, le style géorgien caractérise aussi ces deux zones, mais de manière secondaire. Les constructions géorgiennes y sont dispersées.

Dans ce sens, l'inventaire du patrimoine de la MRC d'Argenteuil soulève plusieurs bâtiments à valeur patrimoniale qui ne relèvent pas à l'inventaire des bâtiments cités. En comparant la carte de Localisation des constructions d'intérêts et les bâtiments protégés aux PIIA, une grande différence est percevable. Comme, ce bâtiment de style néogrec de pierre et de vinyle (image15), qui a été démoli récemment à l'hiver 2020. Le patrimoine bâti se doit d'être protégé étant donné qu'il est un élément important de l'identité du territoire. Néanmoins, l'analyse paysagère démontre une continuité homogène dans les styles architecturaux et le paysage. Même les nouvelles constructions sur la route 344 s'inspirent du style architectural du milieu environnant. En effet, la protection d'un bien patrimonial se fait en relation à son milieu environnant. La considération de son milieu permet de conserver

Image 15. Bâtiment néogrec d'intérêt historique démoli



la valeur du bien patrimonial. Dans un document du ministère de la Culture et des Communications, il y a la mention d'une aire de protection. Cette « aire de protection vise à exercer un contrôle sur le développement de l'environnement d'un monument historique classé pour conserver la valeur patrimoniale de ce dernier » (MCC, 2005, page 10). Il est donc légitime de prendre en compte l'entourage plus ou moins élargi de ces biens. Cependant, les PIIA spécifiques à des bâtiments reconnus ne permettent pas tous de prendre en compte le milieu environnant, mis à part les secteurs de Carillon et Saint-André-Est. Les PIIA les concernant ciblent bien les caractéristiques des secteurs, ce qui n'est pas le cas des secteurs de Cushing et Greece's Point, tel que mentionné précédemment.

Cela dit, en analysant la composition du paysage, une fragmentation est soulevée. Tel que mentionné précédemment, la rue Maple dans le village de Grenville est la seule portion de la route 344 qui n'est pas prise en charge par sa municipalité. Les trois caractérisations démontrent que le cœur de village de Grenville est dissemblable aux autres cœurs de village. Il comporte peu de constructions d'intérêt et un seul élément de cadrage paysager est localisé. L'ensemble de la voie est homogène, exception de ce tronçon. Ce fragment semble être dû aux formes architecturales et leurs implantations qui ne correspondent pas aux éléments de la route 344. Majoritairement, les lots sur la rue Maple ont de grandes marges avant minéralisées qui sont causées par des activités commerciales de grande surface. Arrivée près du pont du Long-Sault, depuis l'est de la route 344, l'ambiance change drastiquement. La végétation y est moins présente et les constructions sont modernes. Elles ont un style industriel. Le village de Grenville semble être adapté au mode « tout à

l'automobile ». À l'inverse, dans les autres tronçons de la route 344, le paysage permet l'intégration des automobilistes. Les marges avant sont souvent étroites et les aires de stationnement minimisées ou végétalisées. Un cas représentatif de l'activité du village de Grenville est le noyau villageois de Saint-André-Est. Comme le souligne la MRC à son schéma, le secteur de Saint-André-Est est exemplaire. L'activité commerciale a été intégrée aux constructions patrimoniales, comme l'ancienne caserne de Pompier transformée en café (Dhanya, 2018; image16). Saint-André-Est comporte une transition davantage douce entre le secteur historique « anglo-saxon » et le secteur agricole équestre. On constate que l'affichage et les façades prennent en compte le piéton, tel que mentionné à sa réglementation.

Concernant ce secteur agricole équestre situé le plus à l'est de la limite du territoire d'étude, il est régi par le PIIA 005. Ce secteur est constitué de trois vues panoramiques offertes par la rivière du Nord, la baie de Carillon ainsi que les terres agricoles. Le paysage champêtre particulier et unique des terres agricoles est défini par les quelques bâtiments agricoles de type ferme. Ils sont implantés selon un rythme distancé. En addition, l'implantation en retrait de la route du Long-Sault permet de contempler les plaines agricoles et le boisé en arrière-plan. Ainsi, les caractéristiques du terrain expriment le poids du type d'implantation sur le paysage. Les objectifs et critères du PIIA expriment la reconnaissance de l'implantation sur le territoire. Les objectifs concernant l'implantation sont divisés en deux : l'implantation et le rythme d'implantation. Globalement, les critères d'évaluation sont de préconiser le rythme actuel et d'avoir de grandes marges avant. Saint-André-d'Argenteuil a également réglementé formellement d'autres portions de son territoire, dont l'Entrée Ouest (PIIA 001).

Image 16. Ancienne caserne  
réhabilitée en café

Source: L.-R. Frigault, 2019



Cette portion est caractérisée par son boisé en bordure de la voie, outre que la caractérisation d'un intersite il n'y a pas d'autres éléments majeurs. La nature est l'élément marquant suivi du canal historique de Carillon. Les percées visuelles sont localisées sur la rivière des Outaouais, l'écluse et le barrage. Aucune percée visuelle ne permet de percevoir le site de camping en proximité.

De surcroît, on constate que le PIIA de Grenville-sur-la-Rouge, bien qu'il soit concis, soit représentatif de son territoire. Le PIIA énonce la présence de marges avant généralement moyennes, une végétation abondante ainsi qu'une architecture de style vernaculaire américain. En effet, le territoire de la municipalité possède plusieurs arbres matures, le cadre bâti est à distance raisonnable de la voie et en grande partie de type vernaculaire américain. Toutefois, d'autres constructions ont un style traditionnel français ou à toit mansardé procurant un caractère champêtre au paysage de Grenville-sur-la-Rouge.

---

## CONCLUSION

Finally, several steps have been necessary to answer the research question: what is the relationship between the spatial distribution of PIIA and the territory it serves? Until now, the legal analysis has allowed us to provide the views of municipalities for route 344. Then, their formal perception of the road was expressed through objectives and criteria. Next, the characterization analysis illustrated the elements that make up the territory. Only, the parallel between the two analyses has established that certain elements of the regulatory framework are suitable for the territory and that others are not. Nevertheless, in the overall PIIA corresponds formally to the reality of the landscape, but there are still some elements that are not formally representative of the territory.

Due to a 33km journey, crossing 4 municipalities, the landscape is very contrasted and different parts of the territory belong to different realities. Thus, through the panoramic view of the landscape and the available regulatory tools, a second question arises: Is it because the nature of the terrain is reflected or is it because there are positions to adopt regarding the terrain being very different and causing a problem

éventuellement? Dans ce sens, un nombre élevé de spécificités propres à chaque terrain rend la réglementation complexe.

---

## TERMINOLOGIE

### Ambiance

« Atmosphère matérielle de l'endroit, l'impression qu'il produit sur l'observateur. [...] Le résultat global de notre perception » (Gaudreau et al., 1986, p.83)

### Cadrage

« [Influence] directement le regard du spectateur. [...] une fenêtre par laquelle on voit le monde. » (Sainte-Laudy, 2013)

### Cadrage paysager

Éléments en bordure de la voie dirigeant le regard de l'observateur.

### Cœur de village

Nombre de constructions dans un périmètre restreint [...] suffisamment important et avec des constructions groupées » (Châteaureynaud, 2003, p.866)

### Construction d'intérêt

Architecture particulière historique et/ou en harmonie avec une agglomération de construction.

### Fragmentation du paysage

Éléments paysagés homogènes ou séquences paysagères discontinus et/ou interrompus.

### Hameau

Groupe de construction dispersé en milieu rural.

#### Intersites

Milieu non ou peu bâti avec une végétation abondante en bordure de la voie et une limite de vitesse permise élevée.

#### Observateur

« Personne qui, à titre d'usager (observateur mobile) ou de riverain (observateur fixe), observe un paysage. [...] Quatre catégories d'usagers: ceux qui sont de passage, ceux qui font la navette quotidiennement, les touristes et les usagers qui voyagent pour leur travail. » (Gaudreau et al., 1986, p.94)

#### Paysage

« Étendue de pays qui se présente à un observateur » (Merlin et Choay, 2010, p.547)

#### Percée visuelle

« Ouverture qui donne un point de vue. La percée visuelle met en valeur un paysage intéressant qui autrement ne serait pas accessible à l'usager » (Gaudreau et al., 1986, p.95)

#### Points de vue

« Principaux endroits d'où l'on jouit d'une vue particulièrement pittoresque ou spectaculaire » (Gaudreau et al., 1986, p.96)

#### Séquence paysagère

Composition d'ensembles paysagère créant une répétition d'images homogènes en relation (Paquette et al., 2008, p.93)

#### Unité de paysage

« Portion distincte de l'espace à l'intérieur d'un même bassin visuel et possédant une ambiance propre » (Domon et al. 1997, p. 10)

#### Vue panoramique

« Vaste paysage que l'on peut contempler de tous côtés » (Gaudreau et al., 1986, p.95)

---

## BIBLIOGRAPHIE

- A. Humphreys, B., & Sykes, M. (1980). L'architecture du Canada : Guide des styles d'architecture antérieurs au XXe siècle. <https://www.historicplaces.ca/media/7255/architectureducanda.pdf>
- APMAQ. (2016). Les styles architecturaux. Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec. <https://www.maisons-anciennes.qc.ca/info-patrimoine/galerie-de-photos/>
- Bureau de la traduction (BTB). (2015). Juridictionnaire : Anglo-saxon. Terminum plus. [https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/juridi/index-fra.html?lang=fra&lettr=indx\\_catlog\\_a&page=9X4JM6MXslfc.html#il](https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/juridi/index-fra.html?lang=fra&lettr=indx_catlog_a&page=9X4JM6MXslfc.html#il)
- Châteaureynaud, P. (2003). Dictionnaire de l'urbanisme (3e éd.). Le Moniteur.
- Culture et Patrimoine Deschambault-Grondines. (2020). La maison québécoise. Culture et Patrimoine Deschambault-Grondines. <http://www.culture-patrimoine-deschambault-grondines.ca/la-maison-quebecoise.php>
- Dhanya. (2018). Série café : Présentation du café la Station 210

[Barista: Microtorréfacteur]. <https://cafebarista.ca/blogue/serie-cafe-la-station-210/>

Domon, G., Beaudet, G., & Lacasse, O. (1997). Les méthodes de caractérisation des paysages : Revue des approches visuelles, éco-géographique et spatio-temporelle [Rapport de recherche]. Chaire en paysage et environnement de l'université de Montréal.

Entreprises Québec. (2018). Aménagement du territoire et urbanisme. Entreprises Québec. <https://www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec/gerer?g=gerer&sg=&t=o&e=1646460316:2324909304>

Environnement Conseil BGA, & Innovation Loisir et Tourisme. (1999). Revitalisation de la route 344 (p. 74).

Gaudreau, R., Jacobs, P., & Lalonde, G. (1994). Méthode d'analyse visuelle pour l'intégration des infrastructures de transport (p. 125). Gouvernement du Québec; Ministère des Transports. <http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/1182762.pdf>

Merlin, P., & Choay, F. (2010). Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement (3e édition). Quadrige/PUF.

Ministère de la Culture et des Communications (MCC). (s. d.). Répertoire du patrimoine culturel du Québec. <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/rechercheProtege.do?methode=afficher>

Ministère de la Culture et des Communications (MCC). (2005). La protection du patrimoine au Québec : À propos de la Loi sur les biens culturels. <https://www.mcc.gouv.qc.ca/publications/mcccf-statut.pdf>

Ministère de la Culture et des Communications (MCC). (2017,

octobre 11). Citation d'un bien Patrimonial. Patrimoine.  
<https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5080>

Municipalité régionale de comté d'Argenteuil (MRC).  
(s. d.). Évaluation foncière : Cartographie en ligne  
des unités d'évaluations [Map]. <https://mrcargenteuil.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=3bd2482392ee491d91f198a004ebab18&extent=-8360793.2707%2C5698027.9677%2C-8214034.1764%2C5770184.5224%2C102100>

Paquette, S., Poullaouec-Gonidec, P., & Domon, G. (2008).  
Guide de gestion des paysages au Québec : Lire, comprendre  
et valoriser le paysage. Culture, communications et condition  
féminine Québec ; Université de Montréal, Chaire en paysage  
et environnement : Université de Montréal, Chaire UNESCO  
paysage et environnement.

Patri-Arch. (2011). Inventaire du patrimoine bâti de la  
MRC d'Argenteuil (p. 125). Ministère de la Culture, des  
Communications et de la Condition féminine (MCCCF).  
[https://www.argenteuil.qc.ca/database/Image\\_usager/2/Culture/Synth%C3%A8se%20et%20rapport%20-%20Patrimoine%20b%C3%A2ti.pdf](https://www.argenteuil.qc.ca/database/Image_usager/2/Culture/Synth%C3%A8se%20et%20rapport%20-%20Patrimoine%20b%C3%A2ti.pdf)

Règlement no. 320-001-2018 modifiant le règlement sur les  
Plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 320-  
2017, no 320-001 2018, 9 (2018).

Règlement numéro RU-914-11-2018 amendant le règlement  
numéro RU-905-01-2016 sur les Plans d'implantation et  
d'intégration architecturale, no RU-914-11-2018, 31 (2018).

Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration  
architecturale, no 85 2015, 45 (2015).

Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 201-2013, no 201 2013, 58 (2019).

Route Verte. (2018). Découvrir - La Route verte : La Route verte [Map]. <https://www.routeverte.com/cartographie-route-verte>

Sainte-Laudy, P. (2019). Cadrage et composition en photographie de paysages. NP nature Photographie. <https://www.naturephotographie.com/tutoriels/cadrage-et-composition/>

Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), no 68 09, 375 (2009).

Secrétariat aux affaires autochtones. (2016). Premières nations et inuits du Québec [Map]. <https://www.autochtones.gouv.qc.ca/nations/cartes/carte-11x17.pdf>

Simard, R., Lapointe, C., Grenier, G., & Morency, É. (2017). Inventaire des cimetières de la MRC d'Argenteuil (p. 196).

Ville de Québec. (2020). Styles architecturaux. Répertoire du patrimoine bâti. <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/patrimoine/bati/styles.aspx?lettre=M>

Waters, S. (s. d.). Arts and Crafts : An architectural style guide. Royal Institute of British Architects (RIBA). <https://www.architecture.com/knowledge-and-resources/knowledge-landing-page/arts-and-crafts>

## ANNEXES

Nom des secteurs	Éléments inclus dans les secteurs	Tableau 1. Secteurs à fort potentiel historique et patrimonial reconnus par la MRC
Chatham	<ul style="list-style-type: none"> <li>· L'ancienne église Saint-Gilles (562 route des Outaouais)</li> <li>· La maison James Brock Cushing (570 route des Outaouais)</li> <li>· Le magasin général (582 route des Outaouais)</li> <li>· La maison de brique brune construite pour Lemuel Cushing et Catherine Hutchins (589 route des Outaouais)</li> <li>· La maison de pierre de couleur brunâtre d'esprit français (597 route des Outaouais)</li> <li>· L'ancien hôtel Ottawa halfway home (634 route des Outaouais)</li> <li>· Le site de l'église néo-gothique Saint-Mungo (661 route des Outaouais)</li> <li>· Le second presbytère de l'église Saint-Mungo (aujourd'hui le gîte l'Étape) (686 route des Outaouais)</li> <li>· L'ancienne école du secteur de Cushing (694 route des Outaouais)</li> </ul>	
Greece's Point	<ul style="list-style-type: none"> <li>· La maison Bowron (818 route des Outaouais)</li> <li>· Le 838 route des Outaouais</li> <li>· Le 854 route des Outaouais</li> </ul>	
Carillon	<ul style="list-style-type: none"> <li>· L'ancien domaine Bellevue (centre Mélaric) (49 route du Long-Sault)</li> <li>· La maison Forbes de style architectural anglo-normand (50 route du Long-Sault)</li> <li>· L'ancienne caserne (le Musée régional d'Argenteuil) (44 route du Long-Sault)</li> <li>· La maison Désormeaux (36-38 route du Long-Sault)</li> <li>· L'Église catholique Saint-Joseph (8 route du Long-Sault)</li> <li>· La maison du surintendant (2 route du Long-Sault)</li> <li>· La maison du percepteur</li> <li>· Le canal historique</li> </ul>	
Saint-André-Est	<ul style="list-style-type: none"> <li>· La maison Davis (205 route du Long-Sault)</li> <li>· L'église Christ Church (163 route du Long-Sault)</li> <li>· L'ancienne Église baptiste (153-155 route du Long-Sault)</li> <li>· Le 1 rue du Moulin</li> <li>· Les autres éléments du patrimoine bâti localisés entre les rues du Moulin et Ball.</li> <li>· L'église presbytérienne (5 route du Long-Sault)</li> </ul>	

Tableau 2. Les bâtiments reconnus par la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil

Adresse ou information des éléments reconnus
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Canal de Carillon</li> <li>· Maison du percepteur</li> <li>· Cimetière protestant</li> <li>· Maison du surintendant (2 route du Long-Sault)</li> <li>· Le 5 route du Long-Sault</li> <li>· Chapelle Saint-Joseph (8 route du Long-Sault)</li> <li>· Le 11 route du Long-Sault</li> <li>· Maison Barclay-Désormeaux (36-38 route du Long-Sault)</li> <li>· Caserne/Musée régional d'Argenteuil (44 route du Long-Sault)</li> <li>· Domaine Bellevue/Mélaric (49 route du Long-Sault)</li> <li>· Maison Forbes (50 route du Long-Sault)</li> <li>· Ancienne école (15 du Parc)</li> <li>· Le 143 route du Long-Sault</li> <li>· Le 148 route du Long-Sault</li> <li>· Le 153-155 route du Long-Sault</li> <li>· Le 157 route du Long-Sault</li> <li>· Espace historique et culturel Christ Church (163 route du Long-Sault)</li> <li>· Le 170 route du Long-Sault</li> <li>· Le 180 route du Long-Sault</li> <li>· Maison Davis-Legault (205 route du Long-Sault)</li> <li>· Le 228 route du Long-Sault</li> <li>· Le 1 du Moulin</li> </ul>

Tableau 3. Synthèse des éléments spécifiques des PIIA de Saint-André-d'Argenteuil.

No. PIIA	Objectifs spécifiques	Critères spécifiques
PIIA 001. Entrée Ouest	Le parc de Carillon, le boisé Von Allmen et les vues sur la rivière des Outaouais, l'écluse et le barrage sont à maximiser et à favoriser	Des mesures comme la plantation d'arbres en regroupement sont à prioriser. Les constructions et les aménagements dans la rive sont à limiter. Du côté des constructions, le rez-de-chaussée et l'harmonisation des styles architecturaux sont à prioriser. Les matériaux pour façade sont limités à deux. Les murs aveugles sont à éviter. L'impact visuel des aires de stationnement est à atténuer.
PIIA 002. Noyaux villageois de Carillon et Saint-André-Est	L'origine anglo-saxonne du secteur et son histoire (le patrimoine bâti) sont les éléments majeurs des noyaux villageois.	Pour ce secteur la brique rouge, des ornements et des détails architecturaux sont à favoriser. Le traitement du rez-de-chaussée est à prioriser. <i>Le PIIA 006 sur les enseignes est applicable pour cette zone.</i>
PIIA 003. Secteur de transition agricole de Carillon	Les vues sur le barrage de Carillon et la rivière des Outaouais, le caractère agricole du secteur et l'harmonisation du cadre bâti avec son milieu rural sont les éléments dominants à considérer	Le secteur de transition agricole présente une protection de son couvert végétal. Les constructions ont une limite souhaitable de deux matériaux de façade. Les bâtiments secondaires ne doivent pas être visuellement prioritaires. <i>Le PIIA 007 sur les enseignes est applicable pour cette zone.</i>

PIIA 004. Patrimoine, secteur patrimonial	Le caractère anglo-saxon et les bâtiments patrimoniaux sont les éléments d'influence dans le secteur. La végétation dense et mature est à favoriser aux dépens des stationnements.	L'axe nord-sud des lots est à favoriser pour ne pas obstruer la vue sur un bâtiment patrimonial ainsi que l'implantation rectangulaire des constructions avec façade étroite. Ces nouvelles constructions doivent insérer des éléments architecturaux spécifiques du secteur. Pour les ouvertures, les impostes sont préconisées. Les toitures doivent favoriser l'un des cinq types de toits. Les matériaux spécifiques des murs sont la brique rouge et le clin de bois de couleur sobre. Les matériaux à prioriser pour les toitures sont le bardeau ou la tôle. Le jaune, l'orange, le rose et le vert lime sont les couleurs de matériaux de revêtement à proscrire. Concernant les constructions actuelles, les caractéristiques originales sont priorisées, de même lors des restaurations de plus ancienne construction. La végétation mature profite d'une protection au maximum dans cette zone et la plantation de feuillus est encouragée.
PIIA 005. Entrée Est	Les percées visuelles donnant sur la rivière du Nord et de la baie de Carillon ainsi que le caractère agricole et équestre du milieu sont préconisés.	Les bâtiments sont en retrait de la route du Long-Sault et implantés de sorte à maximiser les éléments naturels. Leur entrée principale présente un traitement particulier et leur façade favorise l'utilisation d'un maximum de deux revêtements.  <i>Le PIIA 007 sur les enseignes est applicable pour cette zone.</i>
PIIA 012. Campings	Les installations de campings sont dissimulées et l'aménagement naturel favorisé.	Les sites de campings sont atténués par les aménagements paysagers, le plus possible de manière naturelle. Le moins de percées visuelles sont souhaitables.
PIIA 006. Affichage à l'intérieur des noyaux villageois	Les enseignes s'adressent en premier lieu au piéton et s'intègrent aux bâtiments de sorte à respecter leur style et leur forme. Elles sont originales et décoratives.	Les enseignes visent le niveau des yeux des piétons, le plus possible en applique et l'allure respecte le style du bâtiment et son volume sans obstruer d'éléments architecturaux. La dimension des enseignes est limitée. Le bois est le matériau à prioriser et les couleurs sont sobres. Les éclairages de type filigrane néon sont non acceptable.

PIIA 007. Affichage à l'extérieur des noyaux villageois	Les enseignes s'harmonisent avec les caractéristiques naturelles, culturelles et paysagères de la route 344 ainsi que les styles architecturaux. Elles doivent être visibles pour les passants.	Les enseignes de bois et les reliefs sont encouragés. Leur dimension et les couleurs sont discrètes et idéalement pas d'allure moderne. L'éclairage n'est pas recommandé, sinon discret. Les aménagements paysagers intégrés à l'enseigne sont à favoriser.
PIIA 008. Bâtiments patrimoniaux	Préconiser la qualité historique architecturale ou environnementale des bâtiments reconnus (tabX). Les aménagements paysagers incluent les arbres matures et l'intégration des clôtures, murets, haies ou mur de soutènement. De plus, les enseignes s'intègrent aux constructions.	La visibilité des terrains ou bâtiments aux qualités historique ne doit pas être obstruée. Le long des rues de la rivière du Nord ou des Outaouais, il ne doit pas avoir d'équipements accessoires visibles. Les composantes d'origines des bâtiments doivent être conservées et mises en valeur. Les enseignes composent avec le style architectural des constructions. Concernant l'aménagement paysager, les arbres matures sont à préserver ou à replanter, les arbustes et fleurs sont favorables et les aires de stationnement sont à végétaliser. Puis, il doit y avoir une harmonie entre les matériaux des bâtiments et des clôtures.

Tableau 4. Les champs de la base de données

Nom du champ	Description	Valeurs
<b>La propriété</b>		
Municipalité	Ce champ informe sur la municipalité dans laquelle est localisé le bâtiment	Sous forme de liste de valeurs, une seule valeur est sélectionnée. <ul style="list-style-type: none"> <li>· Grenville</li> <li>· Grenville-sur-la-Rouge</li> <li>· Brownsburg-Chatham</li> <li>· Saint-André-d'Argenteuil</li> </ul>
Numéro civique et nom de rue	Ces champs contiennent les informations de la propriété, dont l'adresse et le nom de la voie publique sur laquelle est localisé le bâtiment	Sous forme de boîte de texte, saisir l'information fournie par la MRC (MRC d'Argenteuil, 2020)
Matricule	Ce champ contient le numéro administratif de 10 chiffres	Sous forme de boîte de texte, saisir l'information fournie par la MRC (MRC d'Argenteuil, 2020)
Statut juridique	Ce champ informe de la reconnaissance légale attribué à la propriété.	Sous forme de case à cocher, cocher les bâtiments cités au registre du patrimoine culturel.
<b>Typologie</b>		

Style architectural (période d'influence)	Le style architectural renseigne sur la période d'influence du bâtiment défini par ses caractéristiques formelles (tab.2)	Sous forme de liste de valeurs, une seule valeur est sélectionnée. <ul style="list-style-type: none"> <li>· D'influence américaine</li> <li>· D'influence britannique</li> <li>· D'influence contemporaine</li> <li>· D'influence française</li> <li>· D'influence historique</li> <li>· D'influence marginale</li> <li>· D'influence traditionnelle et moderne</li> </ul>
Revêtement façade	Le revêtement de façade correspond au revêtement principal du bâtiment	Sous forme de liste de valeurs, une seule valeur est sélectionnée. <ul style="list-style-type: none"> <li>· Béton</li> <li>· Bois</li> <li>· Brique</li> <li>· Imitation/placage</li> <li>· Pierre</li> <li>· Vinyle</li> </ul>
Revêtement toiture	Le revêtement de toiture correspond au revêtement principal du bâtiment.	Sous forme de liste de valeurs, une seule valeur est sélectionnée. <ul style="list-style-type: none"> <li>· Bardeaux</li> <li>· Tôle</li> <li>· Tuile</li> </ul>
Occupation du lot		
Marge avant	Ce champ renseigne sur la distance entre la propriété et la voie publique.	Sous forme de liste de valeurs, une seule valeur est sélectionnée. <ul style="list-style-type: none"> <li>· Aucune</li> <li>· Près</li> <li>· Moyenne</li> <li>· Éloigné</li> </ul>
Dimension du lot	Ce champ précise la dimension du lot sur lequel est située la propriété	Sous forme de liste de valeurs, une seule valeur est sélectionnée. <ul style="list-style-type: none"> <li>· Étroit</li> <li>· Moyen</li> <li>· Large</li> </ul>
Enseigne	Ce champ informe de la présence d'une enseigne sur le terrain ou le bâtiment de la propriété.	Sous forme de liste de valeurs, une seule valeur est sélectionnée. <ul style="list-style-type: none"> <li>· Aucune</li> <li>· Applique</li> <li>· Drapeau</li> <li>· Poteau</li> <li>· Toit</li> </ul>

Tableau 5. Répertoire des courants architecturaux

Style architectural	Description
D'influence américaine	Ce style en provenance des États-Unis se ressent particulièrement par sa forme rectangulaire et simplifiée <ul style="list-style-type: none"> <li>· Boomtown</li> <li>· Cubique ou Four Square</li> <li>· Vernaculaire</li> </ul>
D'influence anglaise	Ce style traduit des constructions symétriques d'allure de villégiature. <ul style="list-style-type: none"> <li>· Palladien</li> <li>· Néoclassique anglaise et québécoise</li> <li>· Regency</li> </ul>
D'influence contemporaine	Ce style présente une rupture avec le passé. <ul style="list-style-type: none"> <li>· Post-modernisme</li> <li>· Contemporain</li> </ul>
D'influence française	Un style traditionnel français ou de style québécois, adapté aux conditions climatiques du Québec (Culture et Patrimoine Deschambault-Grondines, 2020). Maison québécoise Transition franco-québécoise Tradition française
D'influence historique	Cette influence architecturale se démarque par les nombreux détails architecturaux et son côté grandiose. <ul style="list-style-type: none"> <li>· Néogothique</li> <li>· Second Empire (toit mansardé)</li> <li>· Néo-Roman</li> <li>· Éclectisme victorien</li> <li>· Néo-Queen Anne</li> <li>· Néo-Tudor</li> <li>· Georgien</li> <li>· Néo-Grec</li> <li>· Stick style</li> </ul>
D'influence marginale	Ce style se caractérise par les savoir-faire artisanaux. Ce sont généralement des constructions traditionnelles asymétriques comportant une variété de matériaux (Waters, s.d.). <ul style="list-style-type: none"> <li>· Arts and Crafts</li> <li>· Régionalisme québécois</li> <li>· Pittoresque</li> </ul>
D'influence traditionnelle et moderne	Un style en transition défini par une esthétique classique avec de nouvelles formes modernes. <ul style="list-style-type: none"> <li>· Rationalisme</li> <li>· Beaux-Arts</li> <li>· Art Déco</li> <li>· Style international</li> <li>· Prairie ou bungalow</li> <li>· Fonctionnalisme</li> <li>· Expressionnisme</li> <li>· Brutalisme</li> <li>· Moderne</li> <li>· Vétéran (Wartime housing)</li> </ul>





Université de Montréal

Baccalauréat en urbanisme

URB 3519 - Projet terminal

Hiver 2020